

Rubrique :	Pge : 10
France	1/2



Une prime pour enrayer la fuite des cerveaux

RECHERCHE L'attribution d'une prime aux plus dynamiques des chercheurs de l'Inserm suscite une polémique interne. Cette réforme pourrait concerner d'autres organismes de recherche

La recherche scientifique publique en France est en difficulté, on le sait. À la baisse des crédits de recherche votés par le Parlement fin 2002, s'ajoute une désaffection des jeunes ingénieurs ou des post-doctorants pour le métier de chercheur. Et même une tendance chez les chercheurs confirmés à s'expatrier dans l'industrie pharmaceutique ou les instituts étrangers où ils sont mieux rémunérés et disposent de meilleures conditions de travail. Il faut donc relancer l'attractivité du métier de chercheur. D'où la proposition du directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Christian Bréchet.

Professeur d'hépatologie à la faculté Necker-Enfants malades et directeur du plus grand institut de recherche biomédical français depuis février 2001, cet homme pragmatique a décidé de prendre le taureau par les cornes. « Il faut redynamiser notre système de recherche », écrivait-il dès cet automne dans le journal interne de l'institut. Plus concrètement, il a donc instauré des « contrats d'interface », une sorte de « prime » visant en fait à « renforcer l'attractivité des carrières et développer le « continuum » entre recherche fondamentale et recherche clinique en santé publique ». « Les chercheurs bénéficiant de ces contrats, tout en conservant leur statut de fonctionnaire de la recherche, reçoivent en sus de leur salaire de base une part importante de rémunération (un tiers environ du salaire total) fondée sur des contrats temporaires d'une durée de trois à cinq ans, évaluables et renouvelables. Ces contrats sont signés avec les partenaires de l'Inserm que sont l'hôpital, les centres de lutte contre le cancer, l'université, l'industrie,

les régions et, plus ponctuellement, l'Établissement français du sang », poursuivait-il.

En clair, une centaine de chercheurs dans un premier temps, puis 800 chercheurs sur les 3 000 que compte l'Inserm, seront concernés. Ils recevront près de 1 500 € par mois pendant cinq ans, une somme non négligeable au regard des salaires (bruts) qui varient de 2 000 € à l'embauche jusqu'à 5 200 voire 5 900 € pour les directeurs de recherche hors classe. Ils seront sélectionnés par une commission nationale au vu des évaluations régulièrement effectuées par l'institut, et en tenant compte de « l'avis d'experts français et internationaux ».

Du côté politique, la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies, Claudie Haigneré, considère cette action comme « tout à fait intéressante » et précise qu'elle sera « très attentive aux conclusions de cette expérience dès qu'il sera possible d'en tirer ». Réaction encore plus enthousiaste d'Henri Revol (UMP), rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan au Sénat, pour qui « le développement de la culture du résultat dans le domaine de la recherche apparaît comme une excellente initiative (...) et mérite d'être encouragée ».

Dans les laboratoires, les syndicats ne sont pas tout à fait du même avis. « C'est nier que notre métier est divers. Si certains s'attachent à des tâches d'intérêt collectif, d'autres travaillent en interface avec le secteur clinique, l'industrie ou l'université, et beaucoup consacrent leur énergie à développer des recherches de qualité et à former les générations futures. Attribuer des primes à certains, c'est l'assurance d'introduire des tensions au sein des laboratoires. C'est aussi nier que le travail de recherche est un travail d'équipe », ex-

plique Jacques Fossey, secrétaire général du Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU).

Pétition et contre-pétition

De plus des chercheurs, menés par Marc Peschanski, directeur de recherche en neurobiologie à l'hôpital Henri-Mondor (Créteil), ont lancé une pétition contestant cette attribution complémentaire de salaire. Cette pétition a réuni plus de 500 signatures parmi lesquelles on remarque celle de Pierre Sokoloff ou Marie-Geneviève Mattei, généticienne et par ailleurs épouse du ministre de la santé.

Toutefois, même au sein de la communauté scientifique, cette contestation ne fait pas l'unanimité et une contre-pétition, fortement animée par des cliniciens, circule aujourd'hui. « La force de la recherche est avant tout humaine. Que faire si les cerveaux fuient et si les meilleurs étudiants sont de moins en moins recrutés par les laboratoires publics français ? Nos conditions de travail s'aggravent dramatiquement. Face à la compétition internationale, notre recherche est condamnée si elle ne parvient pas à surmonter les blocages absurdes et suicidaires qui ruinent son immense potentiel », estimait Pierre Sonigo, biologiste moléculaire à l'Institut Cochin, dans *Le Monde* il y a quelques semaines. Reste à savoir si cette « expérience » est le prélude à une réforme des autres organismes de recherche publique comme le CNRS ou l'INRA.

Denis SERGENT

la Croix

Rubrique :	Pge : 10
France	2/2



PATRICK ALLARD/REA

Laboratoire de l'Inserm. *Le métier de chercheur n'est plus suffisamment attractif en France.*